



## L'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » en bref

Etat en septembre 2018

### *Chronologie<sup>1</sup>*

#### 2016

Au printemps 2016, l'Association suisse des infirmières et des infirmiers (ASI), les associations infirmières qui la soutiennent et des particuliers ont commencé à rédiger un texte constitutionnel pour une initiative populaire. Le projet de texte a fait l'objet d'un examen juridique préliminaire par la Chancellerie fédérale. Ayant été rédigé en allemand, la Chancellerie a traduit le texte en français et en italien. Elle a également confirmé l'exactitude des formulaires de signature.

#### 2017

La récolte de signature a commencé le 17 janvier 2017 et les initiants ont soumis les signatures à la Chancellerie fédérale le 7 novembre. Cette dernière a confirmé par écrit le 30 novembre que l'initiative bénéficiait de 114'078 signatures valables.

#### 2018

Le 9 mars, le Conseil fédéral au complet a annoncé qu'il ne présenterait pas de contre-projet à l'initiative sur les soins. Il a chargé l'OFSP d'élaborer un plan d'action en collaboration avec le SEFRI et les acteurs concernés afin de répondre aux préoccupations légitimes des initiants.

Le Conseil fédéral doit maintenant transmettre un message au Parlement d'ici le 6 novembre. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) ou celle du Conseil des Etats (CSSS-E) examiner alors son contenu.

#### Aperçu 2019 – 2020-2022

Après la consultation et le vote au premier Conseil, l'initiative sur les soins sera transmise au deuxième Conseil pour consultation et vote. Après les divergences d'appréciation éventuelles, la votation finale aura lieu à l'Assemblée fédérale. Il n'est pas possible de prévoir la durée exacte de ce processus. Cependant, la votation finale doit avoir lieu 30 mois après le dépôt de l'initiative populaire (art. 100 de la LParl<sup>2</sup>), ce qui signifie au plus tard le 6 novembre 2020. Ce délai peut être prolongé d'une année, si le Conseil des Etats ou le Conseil National décide d'un contre-projet (art. 105 de la LParl).

Dans les dix mois qui suivent la votation finale de l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral doit soumettre l'initiative au peuple (75a al. 1 de la LDP<sup>3</sup>). Par conséquent, si la consultation au sein du Conseil des Etats et du Conseil National a lieu rapidement et sans contre-projet, la votation populaire pourrait se tenir en 2020, mais cela pourrait aussi être plus tard.

### ***Contenu et arguments de l'initiative sur les soins infirmiers***

Les initiants ont décidé de lancer une initiative populaire fédérale en raison de l'évolution démographique et de la pénurie de personnel infirmier qualifié qui met en péril les soins infirmiers. Ce n'est que si l'on dispose de suffisamment de personnel soins infirmiers qualifié qu'il sera possible

---

<sup>1</sup> Cf. les résumés « Processus politique de l'initiative des soins infirmiers » et « Initiative populaire pour des soins forts ».

<sup>2</sup> Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) du 13 décembre 2002 (RS 171.10).

<sup>3</sup> Loi fédérale sur les droits politiques (LDP) du 17 décembre 1976 (RS 161.1).



d'assurer la sécurité des patients à tout moment à l'avenir<sup>4</sup>. Depuis plusieurs années, environ 55% seulement de personnel soins infirmiers nécessaires sont formés. En ce qui concerne les infirmières et infirmiers, ce chiffre est de 43%, ce qui alarmant<sup>5</sup>. Durant le premier trimestre 2018, 11'000 places étaient vacantes dans les soins, dont 6000 étaient destinées à des infirmières. Cette situation conduit à une dépendance envers le personnel infirmier étranger, ce qui est discutable d'un point de vue éthique compte tenu de la pénurie infirmière mondiale. Les pays plus pauvres forment des gens qui partent pour des Etats plus riches tels que la Suisse, ce qui leur fait perdre des travailleurs dont ils ont impérativement besoin<sup>6</sup>.

L'initiative réclame des mesures urgentes :

- pour que le personnel infirmier reste dans la profession.
- pour que des investissements soient faits dans la formation professionnelle, notamment pour les infirmières,
- pour que ces mesures profitent aux patients et que leur sécurité soit garantie en tout temps.

### ***Prochaines étapes politiques***

#### Message du Conseil fédéral

En mars 2018, le Conseil fédéral a demandé d'élaborer des mesures afin d'améliorer la situation dans les soins infirmiers. Au total, 48 idées de projets ont été reçues et seront traitées dans les mois à venir par un groupe dont font partie Sophie Ley, Helena Zaugg et Yvonne Ribl afin de signaler la volonté du comité d'initiative de trouver des solutions. Le comité d'initiative a déposé 7 idées de projets et déclaré dans le procès-verbal que les projets et mesures sans adaptations légales ne permettront pas de résoudre les problèmes en vigueur.

Le message du Conseil fédéral est attendu pour la deuxième moitié d'octobre. Actuellement, les justifications et réactions aux arguments négatifs que devrait contenir ce message sont en cours d'élaboration.

La commission du premier Conseil commencera ses travaux après réception du message du Conseil fédéral, soit à partir de novembre 2018. Les commissions du premier et deuxième Conseils entendront des experts, y compris des initiants. Nous préparons des arguments et des informations générales pour ces auditions, au moyen par exemple d'un sondage sur le degré d'approbation de l'initiative au sein de la population et des calculs de coûts de la redistribution des ressources financières au détriment des soins infirmiers.

#### Contre-projets

Un politicien ou une commission peut soumettre un texte pour rédiger une contre-proposition directe ou indirecte. Le contre-projet direct est un article constitutionnel formulé de manière différente par rapport à celui des initiants. Il poursuit les mêmes objectifs et est soumis en votation populaire aux côtés de l'initiative ou, en cas de retrait de celle-ci, fait l'objet d'une votation. Le contre-projet indirect vise les mêmes buts, non par le biais d'un changement au sein de la Constitution mais directement à travers une modification législative. Mme Ruth Humbel, Conseillère nationale, et Monsieur Joachim

---

<sup>4</sup> Aiken et al. (2003). Educational Levels of Hospital Nurses and Surgical Patient Mortality, *Jama* 2003 ; 290 : 1617-1623 ; Silber, J.H. (2016). Comparison of the Value of Nursing Work Environments in Hospitals Across Different Levels of Patient Risk, *JAMA Surg.* 2016; 151(6):527-536. doi:10.1001/jamasurg.2015.4908 ; Tubbs-Cooley, H.L. et al (2018). An observational study of nurse staffing ratios and hospital readmission among children admitted for common conditions, *BMJ Qual Saf* 2013; 22:735–742. doi:10.1136/bmjqs-2012-001610.

<sup>5</sup> Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS/Organisation du monde du travail en santé OdASanté (2016). Rapport national sur les besoins en effectifs dans les professions de la santé 2016. Nécessité de recruter du personnel subalterne et de prendre des mesures pour assurer la sécurité du personnel au niveau national, p. 46.

<sup>6</sup> [http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA63/A63\\_R16-en.pdf?ua=1](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA63/A63_R16-en.pdf?ua=1).



Eder, Conseiller aux Etats, ont fait part dans le Tages Anzeiger de leur intérêt pour un contre-projet, tout comme l'association Aide et soins à domicile (Spitex), CURAVIVA et H+.

Le comité d'initiative traitera des contre-projets et arguments du débat politique et social à venir et se fera une opinion de la manière dont il souhaite se positionner par rapport aux contre-projets. Le groupe stratégique et le Comité central de l'ASI conseilleront le comité d'initiative à cette fin.

### ***Prochaines actions médiatiques***

- Le 7 novembre 2018, un an exactement après le dépôt de l'initiative sur les soins infirmiers et vraisemblablement peu de temps avant le message du Conseil fédéral, une journée d'action aura lieu dans plusieurs villes suisses à midi. Il y aura de nombreux « patients » auxquels il faudra faire un bandage et quelques soignants. Le nombre de soignants ne sera pas suffisant et trois-quarts des patients devront réaliser eux-mêmes leur bandage. De plus, des récits de soins seront racontés aux observateurs intéressés ainsi qu'aux représentants des médias.
- Un sondage en ligne sera mené auprès des soignants dans le but de permettre aux collègues étrangers de s'identifier à l'initiative des soins.
- Une action aura probablement lieu dans tous les cas au printemps 2019.
- Le travail médiatique s'intensifiera. Nous voulons adresser aux médias des lettres, articles d'opinions, etc., portant sur des thématiques infirmières.